MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

DEMANDE DE DEVIS
Agence MCA-Morocco

Rabat, le 20 mai 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots :
Lot 1 : Instruments de mesure
Lot 2 : Equipements Topographie

Projets
Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04 ;
Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;
Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

No: DD/SH/MCA-M/ EW-39-E-Lots 1 et 2/Compact

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements technico-pédagogiques,** conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1-Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots :**

- Lot 1 : Instruments de mesure financés par MCC. Ce Lot est estimé à **60 000 USD/537 000 MAD**.

- Lot 2 : Equipements Topographie financés par MCC. Ce Lot est estimé à **129 106 USD/1 155 502 MAD**.

Les descriptifs des équipements à fournir pour chaque lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2-Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour **un ou plusieurs lots**.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des **fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions** permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées **(au moins deux)** par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

   Le montant minimal de chaque attestation doit être de :
   - **Lot 1 : 48 000 USD ou son équivalent 429 600 MAD**
   - **Lot 2 : 103 285,09 USD ou son équivalent 924 401,60 MAD**

3. Une copie scannée de la Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
   - Lot 1 : 900 USD ou son équivalent 8000 MAD
   - Lot 2 : 2000 USD ou son équivalent 17 000 MAD
4. La Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur minimum de :
   - **Lot 1 : 6700 USD** ou son équivalent **60000 MAD**.
   - **Lot 2 : 14500 USD** ou son équivalent **130000 MAD**.

PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de l'appel d'offres et la mention **« DOCUMENTATION TECHNIQUE »**. Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté par lot (dossier par lot) portant le numéro et le nom du lot et à l'intérieur de chaque lot la documentation technique des articles doit être présentée d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement de la présente demande de devis (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes,…), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et que seront mis à disposition par l'entreprise chargée des travaux.
- Un plan de masse et d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	**Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)**
Date de livraison requise *	**Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande**
Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	**12 mois**

Période de validité de votre devis	**90 jours**
Devis à soumettre via :	**Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.**

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **Six (06) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT ;
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;

- La livraison du matériel, objet de la présente demande de devis, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires, comme mentionné dans l'article 10 des spécifications techniques ;

- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.

- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des

équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;

- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précités.
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet de la présente demande de devis, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4.Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente demande de devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer:

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;

4. L'identification des équipements livrées (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée…… etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

1- les documents de mise en marche ;

2- un manuel d'utilisation ;

3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente demande de devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 2, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procèdera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'article 4 ci-dessus.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques de l'article n°4 du marché.

Les matériels livrées et installées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements et matériels livrées et installées aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5.Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à chaque lot dans un délai de (six) **6 mois.**

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation conformément à l'article 4.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1 ‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente demande de devis.

6. Garantie :

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.
Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.
La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.
Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

6.1 Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie »** des présentes spécifications techniques, la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires ;
- La maintenance curative et la réparation des disfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;

- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

6.2 Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.
Ce support technique consiste notamment à :

- Mettre en place une hotline (téléphonique) et un helpdesk (via application web) pour recueillir les réclamations et résoudre les pannes des instituts bénéficiaires ;
- Les réclamations seront initiées par le gestionnaire de l'institut. Cette hotline et ce helpdesk seront opérationnels tous les jours ouvrables du lundi au samedi, de 08H30 à 18H30 :
  - Ils seront accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et inchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclut dans l'autocollant collé à tous les équipements de la présente demande de devis dont le modèle sera fourni par MCA-Morocco ;
  - Ils devront réceptionner les appels en arabe et en français.
- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les instituts via la hotline et/ou la plateforme web ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie pour l'article concerné.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour chaque lot :

a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).

b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus **du dossier technique** à cette demande de devis.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

c) Critère financier
Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante **(Hors TVA et Hors droits de douane)** pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Pour le Lot 1

Sites	Livraison	Pourcentage
ISB Casablanca (CFP 28)	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[1]

Sites	Livraison	Pourcentage
Fahs Anjra	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[2]

[1] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[2] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

Sites	Livraison	Pourcentage
Ismala	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[3]

<u>Pour le Lot 2</u>

Sites	Livraison	Pourcentage
ISB Casablanca (CFP 28)	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[4]

[3] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire
[4] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **10 juin 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après : https://www.dropbox.com/request/Ns5BNrCxTnm3zgPb4EYV

La Garantie de soumission doit être déposée au plus tard le **14 juin 2021 à 16h30mn** (heure locale de Rabat) à l'adresse suivante :

Agent de passation de marchés
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,
Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés,
Rabat- Maroc
procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

ANNEXE A-Bordereaux des prix

Lot 1 : Instruments de mesure

N°	Description	Unité	Quantité ISB Casa (CFB 28)	Quantité Fahs Anjra (CFP 04)	Quantité ISMALA Nouaceur (CFP 48)	Total	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1.1	Analyseur de spectre portatif	U		4		**4**		
1.2	MULTIMETRE NUMERIQUE	U		24		**24**		
1.3	Pince voltampèremétrique	U		6		**6**		
1.4	Tachymètre a affichage digital	U		6		**6**		
1.5	Wattmètre numérique portable	U		6		**6**		
1.6	MULTIMETRE NUMERIQUE A HAUTE SENSIBILITE	U		4		**4**		
1.7	OSCILLOSCOPE 4 VOIES	U		6		**6**		
1.8	Appareil de mesure d'état de surface (Rugosimètre)	U		1	1	**2**		
1.9	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE	U			16	**16**		
1.10	Détecteur de poussière Microdust	U	1	1		**2**		
1.11	Chronomètre digital	U			10	**10**		
1.12	Contrôle des épaisseurs de peinture	U			1	**1**		
1.13	Mesureur d'épaisseur	U			1	**1**		
1.14	Thermo hygromètre	U			1	**1**		
1.15	Coupe de mesure de viscosité DIN 2/4/6	U			1	**1**		
1.19	Contrôleur à ultrasons A-scan (matériaux composites et soudage)	U			1	**1**		
1.20	MULTIMETRE NUMERIQUE	U	10			**10**		

1.21	PINCE VOLTAMPEREMETRIQUE	U	4			**4**		
1.22	MESUREUR DE LA RESISTANCE DE PRISE DE TERRE	U	2			**2**		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD								
Délai de livraison proposé								
Période de validité du devis								

Lot 2 : Equipements Topographie

N°	Description	Quantité ISB Casablanca (CFP 28)	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
2.1	Niveaux de chantier	8		
2.2	STATION TOTALE Electronique/Mécanique	6		
2.3	RECEPTEURS GNSS AVEC CARNETS DE TERRAIN ET LOGICIEL DE TRAITEMENT DES DONNEES	2		
2.4	Jalons	10		
2.5	Niveau de chantier numérique / électronique	6		
2.6	PLANIMETRES ELECTRONIQUES	6		
2.7	Trépieds porte jalons	10		
2.8	Distance-mètre	6		
2.9	Paire de radio Talkie-Walkie pour chantier	5		
2.10	Récepteur GNSS Portable	8		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD				
Délai de livraison proposé				
Période de validité du devis				

Annexe B : Spécifications techniques

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots

Lot 1 : Instruments de mesure
Lot 2 : Equipements Topographie

EW 39-E Lots 1 et 2

- **Projets :**
- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.
- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;
- Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

INTRODUCTION

1. Informations générales

1.1 Pays bénéficiaire

Le Royaume du Maroc.

1.2 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du Fonds Charaka est l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco). L'Agence MCA-Morocco est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée en septembre 2016 et chargée de la mise en œuvre du Compact II. Elle est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement.

1.3 Description sommaire du Compact II-Maroc

Le gouvernement du Royaume du Maroc a signé un accord, le 30 novembre 2015, portant sur un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de deux activités, à savoir « *Education secondaire* » et « *Workforce development* ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions $) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Ce modèle, dénommé "Lycée Attahadi" sera déployé dans 90 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Workforce development » (107,42 millions $) comprend deux volets : (1) volet « **Formation professionnelle** (80,42 millions $ auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement Marocain de l'ordre de 30 millions $) » qui s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants

d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; (2) volet **« Emploi »** (27 millions $) qui couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif, à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

2. Champ d'intervention

2.1 Fonds Charaka : Objectifs, consistance et gestion

L'objectif du projet « Education et formation pour l'employabilité » du COMPACT II, est de « renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif ».

L'objectif de la composante « formation professionnelle » est « le développement et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et le renforcement des liens entre l'offre et la demande en compétences ».

Le Fonds Charaka a pour objectif la mise en place d'une offre de formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé.

Le Fonds Charaka a été mis en place pour le financement de projets visant (i) la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé ("***PPP***"), et (ii) la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion traditionnel piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé.

2.2 Projets bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

Les projets sélectionnés bénéficient d'un appui financier du Fonds Charaka dans le cadre des accords de dons conclus entre l'Agence MCA-Morocco et les bénéficiaires conformément au manuel des procédures du Fonds Charaka.

La mise en œuvre des projets consiste en la réalisation des composantes suivantes pour chaque projet :

- Etudes architecturales et techniques liées à la construction ;
- Travaux de Construction ;
- Assistance technique pour l'accompagenement de la mise en œuvre du projet ;
- Acquisition des équipements technico-pédagogiques.

Tableau sur les projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka

n°	Intitulé/Partenaire public principal	Nature	Région/Province	Secteur
4	IPMLI-Fahs Anjra) OFPPT	Création	TTH/Fahs Anjra	Industrie/Logistique
7	IFMBTP-Fès) / M. Equipement	Création	Fès-Meknès / Fès	BTP
24	IFMSAS-Béni Mellal/OFPPT	Création	Béni Mellal-Khénifra / Béni Mellal	Santé
32	IFMSAS-Oujda/OFPPT	Création	Oriental/Oujda	Santé

n°	Intitulé/Partenaire public principal	Nature	Région/Province	Secteur
36	IFMSAS-Meknès /OFPPT	Création	Fès-Meknès / Meknès	Santé
27	ISTA Had Soualem /OFPPT	Création	Casablanca-Settat/Had Soualem	Industrie
56	IFMTL-Nouaceur / DFP	Création	Casablanca-Settat/Nouaceur	Transport/Logistique
76	(IFMBP-Casablanca / M. Agriculture	Création	Casablanca-Settat/Casablanca	Boulangerie/Pâtisserie
79	CFME-Bellota / M. Agriculture	Création	TTH/Ouezzane	Agriculture - Elevage
2	IAT-Fès / D. Artisanat	Extension /Reconversion	Fès-Meknès / Fès	Artisanat
3	IAT-Meknès / D. Artisanat	Extension /Reconversion	Fès-Meknès / Meknès	Artisanat
71	ITHT-Tanger / D. Tourisme	Extension /Reconversion	TTH/Tanger	Hôtellerie/Tourisme
28	ISB-Casablanca/OFPPT	Extension /Reconversion	Casablanca-Settat/Casablanca	BTP
72-1	ISTAHT Ouarzazate / D. Tourisme	Extension/Reconversion	Darâa - Tafilalet / Ouarzazate	Hôtellerie/Tourisme
48	ISMLA-Nouaceur /OFPPT	Extension/Reconversion	Casablanca-Settat/Nouaceur	Industrie/Aéronautique
15 Projets		**9 créations 6 Extensions/Reconversion**	**6 régions**	**9 secteurs**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente demande de devis consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.
- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;
- Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques» pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

La présente demande de devis est constituée de 2 lots répartis comme suit :

Lot 1 : Instruments de mesure
Lot 2 : Equipements Topographie

L'offre concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogiques, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes spécifications techniques.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. **Partie matérielle**

   Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. **Partie logicielle**

   Le fournisseur doit implémenter (installer, paramétrer et configurer) tous les logiciels fournis avec les équipements concernés.

3. **Inventaire des équipements**

   - Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante cité au point 2 de l'article 8.
   - Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. **Transfert de compétence et initiation à l'usage :**

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'instalattion et la mise en marche des équipements lourds , d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot 1 : Instruments de mesure

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
1.1	Analyseur de spectre portatif	Analyseur de spectre portatif Gamme de fréquence : 1 Hz- 1 GHz minimum Alimentation 220 V/50 Hz Bande passante capturée : jusqu'à 1 MHz minimum Interface de communication 1 x USB, 1 x RJ45 (Ethernet)		4		4
1.2	MULTIMETRE NUMERIQUE	MULTIMETRE NUMERIQUE Caractéristiques techniques - Protection contre les surcharges par fusible HPC - Afficheur digital 4000 pts, - Barographe 82 segments, - Fonction : hold - Interface USB opto-isolée, - Mesure de tension, courant, résistance, capacitance, - Teste de diode sonore - Alimentation 4 piles LR6. - Continuité – data hold - Extinction automatique Livré avec: - Cordons de sécurité. - Etui de protection et transport. - Notice technique en version Française. - Conforme à la Norme EN61010 – 600V Cat III		24		24
1.3	Pince voltampèremétrique	Pince voltampère métrique - Mesure en alternatif et en continu - Diamètre d'ouverture de la pince minimal : 30 mm - Mesure de tension DC : 0 - 600 V (minimum) - Mesure de courant DC/AC: 0 - 1000 A - Mesure de tension AC : 0 - 750 V - Mesure de résistance maximale : 40 MW (au minimum) - Type de mesure RMS		6		6
1.4	Tachymètre a affichage digital	Tachymètre a affichage digital Vitesse de rotation : 50 tr/min au minimum Distance de détection : 0,6 m au minimum		6		6

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
1.5	Wattmètre numérique portable	Wattmètre numérique portable Type d'affichage : LCD 3 lignes de 4 digits Gamme de fréquence : max. 1 kHz Gamme de puissance : max. 6 kW Gamme de tension : max. 600 V Gamme de courant : max. 10 A Précision de base : 1% Niveaux de protection : 600 V CAT III Types d'interfaces : Opto-isolée Alimentation : 6 piles 1,5 V type LR06 ou secteur Livré avec un jeu de cordons tension, un jeu de cordons courant 20 A, un jeu de pointes de touche, un certificat de vérification et une notice d'utilisation		6		6
1.6	MULTIMETRE NUMERIQUE A HAUTE SENSIBILITE	Le multimètre est composé • Testeur d'isolement jusqu'à 4000 Mohm à 250 V, 500 V, 1000 V. • Voltmètre AC / DC : 0 à 600 V minimum. • Ampèremètre AC / DC : 0 à 400 mA minimum. • Ohmmètre : 0 à 40 MOhm. • Fréquencemètre, testeur de continuité, testeur de diode Adapté aux véhicules hybrides et électriques		4		4
1.7	OSCILLOSCOPE 4 VOIES	OSCILLOSCOPE 4 VOIES Caractéristiques techniques - Genre : Oscilloscope numérique 4 voies x 40 MHz (minimum) - Sensibilité : 1mV/div à 20V/div (minimum) - Vitesse de balayage : 100 ns à 0,5 s/div - Fréquence d'échantillonnage : 250 Méch/s - Interface USB en Standard - Ecran 7'' minimum Livré avec : - 2 sondes (1x, 10x commutable), câble d'alimentation, câble USB, logiciel sur CD, manuel (en français sur CD)		6		6

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
1.8	Appareil de mesure d'état de surface (Rugosimètre)	Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe - Course totale 15 mm au minimum - Interface de communication avec PC - Plage de mesure de 200 µm au minimum - Affichage sur écran - Fonctionnant avec un adaptateur au secteur ou sur accumulateurs - Normes minimales de rugosité : ISO, DIN - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais		1	1	2
1.9	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE.	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE. Caractéristiques techniques - Genre : Oscilloscope numérique 2 voies x 40 MHz. - Bande passante 40Mhz - Sensibilité 5mV/div à 10V/div - Vitesse de balayage : Numérique : 10 ns à 200 s/div - Fréquence d'échantillonnage : 500 Méch/s (1 voie); 250 Méch/s (2 voies) - Interface USB en Standard Livré avec: - 2 sondes (1x, 10x commutable), câble d'alimentation, câble USB, logiciel sur CD, manuel (en français sur CD)			16	16
1.10	Détecteur de poussière Microdust	Caractéristiques: - Affichage graphique en temps réel des niveaux de poussières - Interface utilisateur simple et ergonomique - Gamme de mesure : de 0,001 mg/m3 à 250 g/m3 (gamme automatique ou paramétrable) - Sonde de mesure amovible - Conception robuste pour les environnements difficiles - Echantillonnage pour poussière TOTALE, respirable, PM2,5 ou PM10 avec adaptateur - optionnel et pompe de prélèvement - Source étalon pour le contrôle métrologique de l'appareil (calibreur optique) - Alimentation : piles, USB, secteur, batterie externe Fiche technique - Plage de mesure 0,001 mg/m3 – 250,000 mg/m3 - Stabilité zéro < 2 ug/m3 - Batteries 3 x AA - Alimentation externe 12 V cc (via	1	1		2

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
		alimentation PC18) - Intervalle d'enregistrement de 1 à 60 minutes - Communication Mini port USB B - Taille (instrument) 172 x 72 x 33 mm (6,8 x 2,8 x 1,3") - Taille (sonde) 35 x 205 mm (1,4 x 8,1 po.) - Montage sur tripode Prise ¼ po. Whitworth ou équivalent - Résolution 0,001 mg/m3 - Temp. de fonctionnement De 0 à 55°C - Durée de fonctionnement sur pile Environ 13 heures - Poids < batteries de 600 g incluses. - Mémoire 86 000 points de données (500 mesures) - Sortie analogique De 0 à 2,5 V cc FSD - Sortie d'alarme Drain ouvert commuté <15 V et 500 mA c				
1.11	Chronomètre digital	• 3lignes d'affichage • Capacité 20h - au 1/100ème sec • 7 200 sec - au 1/100ème sec • 12 000 mn - au 1/1000ème mn • 20h - au 1/100 000ème h (CMH) • Temps simple et d'addition • Temps intermédiaire / rattrapante "SPLIT" • Temps au tour "LAP" / 99 séquences sur 500 mémoires • Compte tours • Statistiques temps : Lecture du meilleur tour et du plus long • Moyenne des temps • Classement de temps (listing par ordre chronologique) • Stroke 11 à 180 mvts/minute (Spécial Natation / Aviron / Fitness) • (stroke = fréquence d'un enchaînement de 3 mouvements (base 3)/minute) • Cadenceur métronome : 10 à 320 bpm • 1 compte à rebours sélectif : Simple / Répétitif / Dépassement de temps • Indication du nombre de cycles • Start/Stop sonore (au choix) • Heure / Calendier / Alarme • Résistant à l'eau (water resistant) • Dim : 77x63x22mm / 110g • Pile CR2032			10	10

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
1.12	Contrôle des épaisseurs de peinture	- Capteur pour supports ferromagnétiques et métaux non ferreux - Principe de fonctionnement : induction magnétique, courant de Foucault - Tolérance garantie : Fe : ±2 % + 2 µm (de 0 µm à 1000 µm) Fe : ±3,5 % + (de 1000 µm à 2000 µm) nFe : ±2 % + 2 µm (de 0 µm à 1000 µm) nFe : ±3,5 % + (de 1000 µm à 2000 µm) - Rayon de courbure min. (surface) : Fe : 1,5 mm nFe : 3 mm - Diamètre min. de l'échantillon à mesurer : Fe : Ø 7 mm nFe : Ø 5 mm - Épaisseur critique du support : Fe : 0,5 µm nFe : 0,3 µm - Plage de mesure : 0 µm - 2000 µm - Précision : ±0,1 µm (de 0 µm à 100 µm) ±1 µm (de 100 µm à 1000 µm) ±0,01 µm (de 1000 µm à 2000 µm) - Fonctions : mesure sur supports ferromagnétiques, - Mesure sur supports non ferreux, - Alarme en cas de mesure erronée, - Rétro-éclairage de l'écran, désactivation automatique, Bluetooth - Alimentation : 2 x 1,5V AAA - Dimensions : 114 mm x 27 mm x 54 mm - Poids : 152 g - Livré avec : mallette de transport, 2 piles 1,5 V AAA, dragonne, accessoires d'étalonnage (supports ferreux, non-ferreux, diverses épaisseurs), rallonge de sonde, adaptateur Bluetooth, notice d'utilisation et logiciel PC			1	1
1.13	Mesureur d'épaisseur	• Etuve électrique à convection naturelle pour toutes applications • Intérieur acier inox, plusieurs supports étagères • Isolation par laine de roche de toutes les parois y compris la porte • Batterie de résistances électriques blindées • Tension 230 VAC, fréquence 50 Hz Microprocesseur PID. • Interface RS232 et port USB. • Soft gratuit téléchargeable sur notre site (en anglais) • Certification CE, notice d'utilisation en français • 1 clayette (grille). 2 clayettes à partir du modèle 56 L, 3 pour le modèle 245 L • Modèles avec extérieur inox			1	1

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
1.14	Thermo hygromètre	• HR • Gamme 0,0 à 100,0 RH • Résolution 0.1 % RH • Précision • ±2.5 % RH (0 a 90 % RH) • Point de rosée Température • Gamme • 0.1°C / 0.1°F • Résolution • ±2.5 % RH (0 a 90 % RH) • Précision • ± 2 ° C / ± 4 ° F (50 à 85% HR et 15 à 40 ° C); ± 4,5 ° C / ± 9 ° F (extérieur) • Température • Gamme • -10.0 à 60.0°C / 14.0 à 140.0°F • Résolution • 0.1°C / 0.1°F • Précision • ±0.4 °C / ±0.8 °F			1	1
1.15	Coupe de mesure de viscosité DIN 2/4/6	• Numéro de coupe Diamètre de l'orifice • Coupe de viscosité DIN 2 2mm • Coupe de viscosité DIN 4 4mm • Coupe de viscosité DIN 6 6mm			1	1
1.19	Contrôleur à ultrasons A-scan (matériaux composites et soudage)	Palpeur droit, d'angle (45° et 60°) Plage <0,1 et >25MHz Gain 110dB mini Ecran d'affichage (courbes réponses obtenues) Filtres numériques –large bande et bande étroite- Sur batteries et 220V			1	1
1.20	MULTIMETRE NUMERIQUE	MULTIMETRE NUMERIQUE Caractéristiques techniques - Protection contre les surcharges par fusible HPC - Afficheur digital 4000 pts, - Barographe 82 segments, - Fonction : hold - Interface USB opto-isolée, - Mesure de tension, courant, résistance, capacitance, - Teste de diode sonore - Alimentation 4 piles LR6. - Continuité – data hold - Extinction automatique Livré avec: - Cordons de sécurité. - Etui de protection et transport. - Notice technique en version Française. - Conforme à la Norme EN61010 – 600V Cat III	10			10

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA Nouaceur	Totale
1.21	PINCE VOLTAMPEREMETRIQUE	Pince voltampèremétrique - Mesure en alternatif et en continu - Diamètre d'ouverture de la pince minimal : 30 mm - Mesure de tension DC : 0 - 600 V (minimum) - Mesure de courant DC/AC: 0 - 1000 A - Mesure de tension AC : 0 - 750 V - Mesure de résistance maximale : 40 MW (au minimum) - Type de mesure RMS	4			4
1.22	MESUREUR DE LA RESISTANCE DE PRISE DE TERRE	MESUREUR DE LA RESISTANCE DE PRISE DE TERRE Genre : mesureur analogique de la résistance de prise de terre avec piquet. Caractéristiques : Méthodes de mesure de terre (Type) : Avec piquet Mesures : Hors tension Mesure de résistance min (Ohm) : ≤ 500 mOhm Mesure de résistance max (Ohm) : ≥ 1 kOhm Fréquence de mesure (Hz) ±10%: 128 Hz Livré avec : Kit de cordons de test (rouge, jaune et vert) longueur : ≥ 10 m -Piquet de terre -Sonde de mesure -Dragonne tour de cou -Sacoche de transport -Notice technique en version Française.	2			2
	Total		**17**	**58**	**32**	**107**

Lot 2 : Equipements Topographie :

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa
2.1	Niveaux de chantier	Niveaux de chantier - Précision ≤ 2 mm pour 1 Km de nivellement double - Ouverture d'objectif ≥ 30 mm - Grossissement ≥ X24 - Distance de mise au point minimale ≤ 1,0 m - Précision de calage de la ligne de visée ≤ 0,3" - Cercle horizontal orientable 400 grades ou 360° Livré Avec: - trépied en bois avec attache métallique solide (vis coulisse) - valise, coffret, bandoulière ou boitier de transport - Paire de mires avec nivelle Livré avec manuel d'utilisation en langue française Garantie Garantie de 2 ans sur les défauts de fabrication. Toute réparation ou remplacement du matériel et des pièces seront opérés par le fournisseur.	8
2.2	STATION TOTALE Electronique/Mécanique	STATION TOTALE MECANIQUE/ELECTRONIQUE Mesure d'Angle - Précision : ≤ 5” (1.5 mgon) Mesure de distance - Précision avec prisme : ≤ 2 mm + 2 ppm pour une portée de 3500m ≤ 5mm + 2 ppm pour les longues portée de 5 000m - Précision sans prisme : ≤ 3 mm + 2 ppm pour une portée de 350 m - Une portée avec prismes ≥ 5 000 m - Une portée sans prisme ≥350 m INTERFACE: - Clavier Alphanumérique (touches et/ou boutons acceptés) - Affichage Écran (≥ 320x240 pixels), lisible en plein soleil. Enregistrement de données - Mémoire interne ≥ 30 000 pts ou ≥ 2GO - Interface USB, série & alim externe - Carte mémoire normale SD Optionnelle, lecteur USB - Bluetooth Alimentation Batterie interne amovible Li-Ion rechargeable Autonomie de la batterie : Durée de fonctionnement ≥ 12h. Temps de charge: temps pour pleine charge ≤ 6 heures. SYSTÈME D’EXPLOITATION windows avec logiciel intégré de calcul Accessoires livrées avec chaque station: - Un trépied avec attache métallique robuste (vis coulisse) - deux (2) Jeux de batteries rechargeables - Un chargeur pour batteries - Deux cannes télescopiques graduées en cm. - Deux réflecteurs à un prisme avec voyant et support métallique. -Boitier de transport - Logiciel de transfert si nécessaire, permettant le transfert des fichiers en plusieurs formats soit via Bluetooth ou interface USB. -Câble de transfert de données - Manuel d'utilisation en langue française Garantie Garantie de 2 ans sur les défauts de fabrication. Toute réparation ou remplacement du matériel et des pièces seront opérés par le fournisseur.	6

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa
2.3	RECEPTEURS GNSS AVEC CARNETS DE TERRAIN ET LOGICIEL DE TRAITEMENT DES DONNEES	RECEPTEURS GNSS AVEC CARNETS DE TERRAIN ET LOGICIEL DE TRAITEMENT DES DONNEES Equipement électronique permettant le positionnement par satellites GNSS constitué d'un kit de trois (03) récepteurs GNSS (une base, un mobile, et une base/mobile), Bi-fréquence ou multifréquences et une antenne intégrée ou radio interne puissante de transmission. Carnet de terrain permettant le contrôle des récepteurs GNSS, la collecte, l'enregistrement et la visualisation des coordonnées Logiciel de traitement de données compatible avec les récepteurs GNSS, avec licences multipostes. RECEPTEURS GNSS Trois (03) récepteurs GNSS (une base, un mobile, et une base/mobile), Bi-fréquence ou multifréquences avec antenne intégrée ou radio interne puissante de transmission. Nombre de canaux GNSS ≥ 220 canaux Multi constellation : suivi simultané des constellations suivantes : GPS, GLONASS, GALILEO et BEIDOU (au moins) Bruit minimum et atténuation avancée des multivoies pour une fiabilité maximale Données de mesures de pseudo-distances non filtrées et non lissées pour un faible bruit, une faible erreur multi-trajet, une corrélation temporelle réduite et une réponse ultra-dynamique Mesures de très faible bruit de la phase de la porteuse Possibilité de rejet des signaux à trajets multiples Environnement : § Résistant aux chocs d'une chute de 2 mètres sur une surface en béton. § Etanchéité à la poussière et à l'eau : IP67 ou meilleure § Température de fonctionnement entre -40°C et +65°C Précision: § Mode RTK : Horizontal ≤ 8 mm + 1 ppm Vertical ≤15 mm + 1 ppm § Réseau RTK : Horizontal ≤8 mm + 0,5 ppm Vertical ≤ 15 mm + 0,5 ppm § Cinématique post traitement : Horizontal ≤8 mm + 1 ppm Vertical ≤ 15 mm + 1 ppm § Statique et statique rapide: Horizontal ≤ 3 mm + 0,5 ppm Vertical ≤ 5 mm + 0,5 ppm § Statique-longue (haute précision): Horizontal ≤ 3 mm + 0,1 ppm Vertical ≤ 3,5 mm + 0,4 ppm Alimentation Batterie interne rechargeable et amovible de capacité totale ≥ 2600 mAh Kit d'alimentation externe avec protection contre les surtensions. Autonomie ≥ 5 heures en tout mode de positionnement Interfaces Clavier : Touches de fonctions et Marche/Arrêt Voyants lumineux LED d'état du récepteur : batterie (alimentation), Position, suivi, connectivité RTK, état de la radio interne (optionnel), mémoire de stockage (optionnel), Bluetooth (optionnel), etc. Voyants lumineux LED de mode d'acquisition (optionnel) : Base, baladeur, statique, statique rapide, RTK, etc… Mémoire - Mémoire interne ≥ 56 Mo - Ou mémoire interne suffisante pour un stockage minimal de 5 jours d'observations GNSS brutes, de 8 heures d'observations par jour. - Carte mémoire amovible normale SD (optionnelle) Communication - Par Port série vers PC - Par Port USB vers PC (optionnel) - Par Bluetooth vers PC - Par câble vers clé USB - Par Bluetooth vers le carnet de terrain	2

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa
		- Modem 3G/4G intégré (optionnel) DEUX CARNETS DE TERRAIN RIGIDES - Permettent le contrôle des récepteurs GNSS, la collecte et l'enregistrement des données, et la visualisation des coordonnées - De même marque que le récepteur GNSS - Système d'exploitation : Microsoft Windows - Equipé de logiciel terrain complet permettant toutes les opérations de levé et d'implantation. Caractéristiques physiques : - Indice d'étanchéité: IP65 ou meilleur - Résistance à une chute : 1.20m sur une surface dure - Ecran ≥ 4'' lisible en plein soleil - Appareil Photo intégrée de résolution ≥ 5 Mégapixels (optionnel) Processeur et mémoire : - Processeur ≥ 750 MHZ - RAM ≥ 256 Mo - Stockage de données (mémoire interne) ≥ 6 Go Alimentation et communication - Autonomie de la batterie ≥ 5 heures - Batterie échangeable à chaud ≥ 2600 mAh - Batterie supplémentaire similaire à l'originale - Chargeur de batterie - Entrée/Sortie : USB, Wifi et Bluetooth - Données cellulaires (optionnelles) - Câble de connexion entre contrôleur et récepteur GNSS Accessoires pour chaque carnet de terrain - Guide de démarrage rapide en français - Dragonne pour une bonne prise en main - Support pour fixer le carnet sur la canne - Deux stylets avec cordon d'attache (optionnel) - Etui de protection - Housse de protection LOGICIEL DE TRAITEMENT DE DONNEES GNSS 13 Licences perpétuelles du logiciel de traitement de données GNSS, de la même marque du récepteur, ou clé réseau pour le fonctionnement perpétuel sur 13 postes simultanément, dont les caractéristiques sont : - Planification des compagnes de mesure - Préparation de la mission et prévision satellitaire - Post traitement GNSS améliorant la précision et la fiabilité des levés - Génération des rapports des sessions d'observations - Création des dictionnaires d'attributs - Traitement différentiel - Géo référencement des images, importation et exportation des images géo référencées - Menu CAD pour dessin des points - Support des données issues des ST et niveaux numériques - Vue 3D des surfaces, des polygones - Contrôle qualité des mesures - Plans avec choix de l'échelle - Système WGS8 et transformation dans le système géodésique marocain - Passage aux coordonnées Lambert - Transformation en format RINEX ACCESSOIRES - 01 trépied avec attache métallique robuste - 02 cannes à nivelle légères et de bonne qualité avec nivelle	

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa
		- 02 porte-cannes - 01 embase - 03 câbles USB de transfert des données Formation sur toutes les fonctionnalités du hardware et software de 6 formateurs (à prévoir un dépassement de cet effectif de formateurs si nécessaire) Manuel d'utilisation en langue française Garantie Garantie de 2 ans sur les défauts de fabrication. Toute réparation ou remplacement du matériel et des pièces seront opérés par le fournisseur.	
2.4	Jalons	Jalons - Jalon d'une partie ≥ 2m, ou de 2 parties ≥ 1m - Section du tube : 24 mm x 0,8 mm - Recouvert de PVC dur - Laque fluorescente	10
2.5	Niveau de chantier numérique / électronique	• Grossissement : 24x • Précision écart type de double nivellement : 2.0mm • Poids : 2.5kg • Précision (mesure optique) : 2.5 mm • Portée : 2 - 100 m (électronique) • Temps d'une mesure simple : < 3 sec • Alimentation : Pile AA (4 x LR6/AA/AM3 1.5V) • Etanche à l'eau et à la poussière • Lecture de hauteurs et de distances sans erreur • Indication hors plage • Conception compacte et légère • Commande à un seul bouton • Garantie 2 ans. Le niveau numérique Leica SPRINTER 50 ou équivalent est livré en coffret avec piles alcalines.	6
2.6	PLANIMETRES ELECTRONIQUES	PLANIMETRES ELECTRONIQUES Appareil de mesure de surfaces sur une échelle réduite à bras conducteur et polaire réglables et articulés. permet d'obtenir la surface de n'importe quelle figure d'une manière simple et précise. Possibilité d'introduction d'échelles différentes en x ou y. - Mesures par points et mesures continues - Grande capacité d'affichage des chiffres et symboles - Unités de mesures : cm², m², km² - Fonction de cumul des aires - Réglage de l'échelle - Option blocage « hold » - Résolution : ≤ 0,1 cm² à l'échelle 1/1 - Précision : ≤ +/- 0,2% - Alimentation par batterie interne Li-ion ou batteries Ni-Cd rechargeables - Temps de fonctionnement continu ≥ 30h continue - Temps de charge de la batterie ≤ 15h - Livré avec loupe conductrice et plaque polaire - Arrêt automatique - Livré avec coffret Garantie Garantie d'une année sur les défauts de fabrication. Toute réparation ou remplacement du matériel et des pièces seront opérés par le fournisseur. Livré avec manuel d'utilisation en langue française	6

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa
2.7	Trépieds porte jalons	Trépieds porte jalons - Trépied porte jalon à pince incassable - Adapté au positionnement de cannes à prisme - Equipé d'une tête à rotule - Protection anticorrosion - Blocage individuel des pieds - Hauteur : de 77 cm à 140 cm	10
2.8	Distance-mètre	Distance-mètre Instrument de mesure électronique des distances. - Plage de mesure ≥ 40m - Durée de mesure ≤ 0,5 s - écran rétroéclairé - Précision ≤ ± 2 mm - Calcul de surface et de volume - Mémoire ≥ 10 mesures - Etanche à la poussière - Sac de transport, dragonne et piles compris L'instrument doit être livré avec manuel d'utilisation en langue française	6
2.9	Paire de radio Talkie-Walkie pour chantier	Caractéristiques techniques de la Station totale : livrée dans un coffret de transport avec 1 clavier alpha numérique sans accessoires. Caractéristiques techniques: - Distance: * 0,9 m à 3.500 m - Durée de mesure * Simple (Prisme) : 1 mm + 1,5 ppm / habituellement 2,4 * Simple (toute surface) : 2 mm + 2 ppm / habituellement 2 s * Laser À 50 m : 8 mm x 20 mm - Poids * Station totale batterie comprise 5,0 kg - UNITÉ D'AFFICHAGE DU CLAVIER * Clavier avec affichage: 1 position, 2 positions en option : 5 pouces, WVGA, couleur, tactile 25 touches, éclairé * Données : Mémoire interne, 2 Go / Carte SD 1 Go ou 8 Go	5

N°	Désignation	Description	Quantité ISB Casa
2.10	Récepteur GNSS Portable	Récepteur GNSS Portable Récepteur GPS GLONASS étanche de poche avec les principales fonctionnalités de navigation - Récepteur GPS/GLONASS haute sensibilité - Précision en position absolue ≤ 3 mètres - Ecran couleur lisible en plein soleil - Conception robuste et résistante à l'eau - Chocs (hors fonctionnement) : résistant aux chutes de 1,3 m sur contreplaqué ou sur béton - Mémoire interne ≥ 4 Go ou stockage jusqu'à 5 000 points ou logement de carte mémoire normale SD (dans ce cas une carte mémoire ≥ 4 Go doit être fournie avec le récepteur) - Alimentation par batterie interne Li-ion ou batteries Ni-Cd rechargeables ou batterie NiMH rechargeable (avec chargeur) - Autonomie de la batterie : 16h - Durée de charge : 4 heures (en moyenne) - Pochette d'appareil et dragonne Garantie Garantie de 1 an sur les défauts de fabrication. Toute réparation ou remplacement du matériel et des pièces seront opérés par le fournisseur L'appareil doit être livré avec manuel d'utilisation en langue française	8
Total			**67,00**

Article 5 : LE DOSSIER TECHNIQUE

Se référer à la demande de devis

Article 6 : PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 7 : DELAI DE GARANTIE

Se référer à la demande de devis

Article 8 : Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 9 : MODALITES, LIEUX ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1. Modalités et lieux de livraison

Se référer à la demande de devis

2. Conditions de livraison

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 10 : DELAI DE LIVRAISON ET PENALITES POUR RETARD

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 11 : DEFECTUOSITE / REJET

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 12 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Se référer à la demande de devis

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

1. PRIX. Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES. Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
3. MODIFICATIONS. Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
4. GARANTIE. Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
5. ACCORD ET MODIFICATION. Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
6. SOUS-TRAITANCE. Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
7. FORCE MAJEURE. Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur
8. LIVRAISON. Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : : Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE. L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
10. DÉFAUT. L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
• Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
• Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES. Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
12. AUCUNE DEROGATION. Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
13. LOI APPLICABLE ET FORUM. Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
14. CONFORMITE AVEC LA LOI. Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
15. FACTURATION. Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur

doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4ème étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois]**, **[insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison ……. (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[**La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles**] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].**
La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque	Pour le Fournisseur
Signature En qualité de : Date :	Signature En qualité de : Date :

ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 04	IPMLI Fahs Anjra	Fahs Anjra/Tanger
CFP 48	ISMALA Nouaceur	Nouaceur / Casablanca
CFP 28	ISB Casablanca	Casablanca

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité)…… …… atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut) ……

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis **n°** …… et conclu avec le fournisseur ……

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco : ……
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire : ……

Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés

Fait à ……., le : ……

Cachet et signature du Fournisseur ***Cachet et signature du***

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Annexe 3 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]
Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]
Date: [insérer la date]
Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Soumissionnaire]** (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [**insérer le jour, le mois et l'année**] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [**insérer le nom des Services**] en réponse à l'Appel d'Offres N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous **[insérer le nom de la Banque]** nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de **[insérer le montant en chiffres]** (**[insérer le montant en lettres]**). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [**insérer les dates de la durée de validité de l'Offre**] qu'il a indiquée dans son Formulaire de soumission de l'Offre, sauf indications contraires à la Clause 21.2 des IS ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre, conformément aux dispositions de la Clause 32 ; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :
   - fournir la Garantie d'exécution, conformément aux dispositions de la Clause 18 des CGC comme indiqué à la Clause 44 des IS, ou
   - d'exécuter le Contrat, conformément aux dispositions de la Clause 43 des IS.

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire et de la Garantie d'exécution vous ayant été accordée sur instruction du Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat et a fourni la Garantie d'exécution requise ; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] **[OU]** [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [**indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique**].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par:

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date